

# Réunion du Conseil Municipal du 4 février 2013 à 19 heures 30

Date de convocation : 30 janvier 2013

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Michel BOUDON, André BRUNEL.

Étaient absents : Philippe RAYNAL, Lucien VAISSADE, Nicolas PASCAL.

Secrétaire de séance : Christian LAURAIRE.

## ORDRE DU JOUR

- FEC : projets 2013
- Travaux d'interconnexion de réseaux : avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
- Remplacement du photocopieur
- Personnel : création d'un emploi d'adjoint technique
- Coupe des Mazes : participation des affouagistes aux frais d'exploitation
- Préparation des grandes lignes budgétaires
- Affaires diverses

### ➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la séance du 11 décembre 2012*

### ➤ FEC : projets 2013

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des projets à déposer au titre du FEC 2013.*

*Le Conseil Municipal décide de demander la réinscription du dossier relatif à l'interconnexion de réseaux d'eau, ce dernier ayant été pris que partiellement en compte l'année précédente.*

### ➤ Travaux d'interconnexion de réseaux : avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

M. le Maire fait savoir que dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre, des travaux topographiques de relevé du profil du terrain de la canalisation, ont été nécessaires pour la réalisation du projet. Ces derniers n'étant pas prévus au marché il y aurait lieu de signer un avenant.

*M. le Maire propose donc l'avenant suivant : 600 € HT (soit 6.45% du marché initial), et sollicite l'accord du Conseil pour sa signature.*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant et délibéré :*

- *approuve l'avenant tel que présenté*
- *autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec le bureau d'études ACDEAU*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Remplacement du photocopieur

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives il est de plus en plus nécessaire de scanner des dossiers, or le photocopieur actuel ne le permet pas, et est trop ancien pour rajouter l'option.

Un devis pour le remplacement de ce dernier ou pour de la location a été établi par la *société REPRO-COPY de Rodez et le groupe TOSHIBA d'Aurillac.*

*M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :*

- *sur le remplacement du photocopieur ou sur de la location*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et délibéré décide :*

- *de partir sur de la location*
- *de retenir l'offre de Repro-Copy qui est la moins disante*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Personnel : création d'un emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle :

- que le contrat saisonnier de M. Jean-Patrick MATHIEU est arrivé à échéance le 31/12/2012.
- Que lors de la dernière séance il avait été évoqué de créer un emploi à l'année

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- *L'autorisation de créer un emploi d'adjoint technique contractuel*
- *De décider de la durée hebdomadaire du temps de travail et de l'indice de rémunération*

*Le Conseil Municipal décide :*

- *de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 et pour une durée de un an, un poste de contractuel basée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques : Indice Brut 297 - Indice Majoré 309, à raison de 8 heures hebdomadaires*
- *décide de recruter M. Jean-Patrick MATHIEU*
- *Autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Coupe des Mazes : participation des affouagistes aux frais d'exploitation

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 15 février 2012 il avait été décidé :

- de délivrer aux ayants droit de la forêt sectionale des Mazes un certain volume de bois de chauffage
- de faire réaliser l'exploitation des bois par une entreprise
- d'arrêter le rôle de l'affouage aux personnes suivantes :
  - Mme RIEUTORD Lucienne
  - M. BARDY Damien
  - M. ALBARET Jean

*Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le montant de la taxe d'affouage due par chaque affouagiste.*

*Le Conseil Municipal après délibération fixe le montant de la taxe d'affouage à 250 €*

*(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Préparation des grandes lignes budgétaires

*Monsieur le Maire propose d'établir les grandes lignes du budget.*

*Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :*

- Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2012
  
- Subventions :
  - CCAS : 3500 €
  - Association vallée du lot : 18 €
  - A.C.C.A. de Lieutadès : 30 €
  - Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 15 €
  - ADMR : 230 €
  - Club des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 550 €
  - Association amis de la lecture à Aurillac : 12 €
  - Radio Margeride : 15 €
  - École Publique de Chaudes-Aigues : 30 € (voyage scolaire à Toulouse)
  - FNACA : 30 €
  - Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 15 €

*La demande de subvention faite par l'Association Intergénération « Caldaguès Aubrac » est rejetée.*

- Investissement
  - Aménagement voies communales d'Esclauzet et du Monteil si subvention DETR acquise
  - Voie communale d'Estournières (voir les travaux à réaliser et faire faire des devis)
  - Réfection de chaussée à Lagarde et à Succaud suite aux réparations de fuites d'eau

➤ Affaires diverses

- Travaux de plantation

Présentation du devis de l'entreprise BIOULAC pour des travaux de plantation dans le Bourg pour un montant de 1 595.19 €

*Le Conseil accepte de réaliser ces plantations, excepté le remplacement de l'arbre sur la place pour un coût total de 1 080.90 €.*

- Réfection de chaussées suite aux réparations de fuites d'eau

Présentation des devis pour la réfection des chaussées des villages de Succaud et de Lagarde endommagées lors de la recherche de fuites d'eau.

*Le Conseil décide de retenir l'entreprise MARQUET de Saint-Flour qui présente des tarifs à l'unité les plus avantageux.*

- Insertion commerciale sur le guide terre d'Aubrac édité par le bulletin d'Espalion dans le cadre de la création du PNR Aubrac : coût 299 €

Dans le cadre du futur Parc Naturel Aubrac le journal « le Bulletin d'Espalion » propose aux communes membres de ce parc de réaliser une insertion sur le guide terre d'Aubrac pour la somme de 299 € (présentation de la commune, offre d'hébergement, patrimoine ...)

*Le Conseil valide cette proposition.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,  
Robert BOUDON.

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Michel BOUDON

André BRUNEL